



Ministère
de l'Education nationale

INSPECTION D'ACADEMIE DE THIES

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

N° 2143

IATH/ia-emd

Thiès le 28 juillet 2022

L'Inspecteur

Objet : rappel sur les transferts d'élèves

L'analyse des différents dossiers de transferts parvenus à mes services révèle des manquements relatifs au non-respect des principes qui encadrent la matière.

Je tiens à rappeler que, conformément aux dispositions en vigueur, le dossier de transfert doit :

1. comporter un acte de naissance (bulletin ou extrait), le bulletin du 2nd semestre, le quitus de la bibliothèque de l'établissement d'origine. Pour les élèves de la classe de 6^e, fournir une attestation de réussite à l'Entrée en 6^e et ceux de la classe de 2nde, une décision d'orientation ;
2. respecter la voie hiérarchique :
 - l'Inspection de l'Education et de la Formation pour les établissements de même circonscription éducative;
 - l'Inspection de l'Education et de la Formation et l'Inspection d'Académie pour les établissements de circonscriptions éducatives différentes ;
 - pour les lycées de même académie, les dossiers sont traités directement d'établissement à établissement ;
 - lorsque le dossier provient d'une autre académie, il doit être visé par les deux Inspections d'Académie concernées.
3. parvenir à l'établissement d'accueil avant le 15 septembre pour exploitation et réponse avant le 15 octobre au plus tard.

Toutefois, à titre exceptionnel, les cas sociaux doivent impérativement être examinés. Il s'agit notamment d'élèves potentiellement exposés à des risques de déperdition scolaire suite à un événement survenu pendant l'année scolaire (changement de lieu de résidence des parents, maladie, décès de (s) parent (s), etc.). Les pièces justificatives doivent être fournies par le requérant.

Je sais compter, comme par le passé, sur votre franche collaboration.

A

Mesdames, Messieurs les Proverseurs
Mesdames, Messieurs les Principaux s/c IEF

Ampliations:

- MEN/SG
- MEN/DEMSG
- Gouverneur Thiès
- Préfets
- IEF
- CAOSP Thiès
- IA/Chrono



Pièce-jointe : 01



Ministère
de l'Éducation nationale

République Du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



DEMANDE DE TRANSFERT

PARTIE A REMPLIR PAR LA FAMILLE (fiche à établir en 4 exemplaires)

Etablissement d'origine :

Prénom (s) et nom de l'élève :

Date et lieu de naissance :

Classe fréquentée pendant l'année scolaire :

Etablissement sollicité :

Classe fréquentée pour l'année scolaire 20...../20..... :

Langue vivante 1(LV1) : Langue vivante 2 (LV2) Sciences physiques* : **Oui ou Non**

Prénom(s) du père, mère, ou tuteur :

Adresse : téléphone.....

Prénom (s) et nom du correspondant : lien de parenté :

Adresse : téléphone.....

Motif du transfert :

Signature légalisée du Parent ou Tuteur légal

NB : - joindre à la présente un acte de naissance, le bulletin du 2nd semestre de l'année en cours, un quitus de la bibliothèque.
- Pour la classe de 6^e, joindre l'attestation de réussite à l'Entrée en 6^e, pour la classe de 2nde, une décision d'orientation.
- les demandes de transfert ne sont satisfaites que dans la limite des places disponibles.

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Scolarité de l'élève

	20...../20.....	20...../20.....	20...../20.....	20...../20.....
Année scolaire				
Classe				
Moyenne annuelle				
Appréciations/décisions du Conseil de classe				

Avis sur la demande de transfert* : favorable/défavorable

Signatures et cachets :

Chef d'établissement d'origine

Chef d'établissement sollicité

IEF d'origine

IEF d'accueil

Inspection d'Académie d'origine

Inspection d'Académie d'accueil